

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE) AVEC L'INSTITUT DIADEME

« Couronnez votre expérience avec un diplôme »

Charline EFFAH
Fondatrice-Présidente de l'Institut Diadème depuis 2016



INSTITUT DIADEME

● Formations - VAE - Éditions ●

INSTITUT DIADEME

13 Rue Christiani 75018 PARIS - www.institutdiademe.com - contact@institutdiademe.com – 01 82 83 35 20
Siret : 81943765800043 - Code APE : 8559A - Numéro de Déclaration d'Activité : 11930730293
Enregistré auprès du préfet de la Région d'Ile de France (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

Tout savoir sur la VAE

La VAE, une autre façon d'obtenir un diplôme

La démarche est ouverte à tous (quels que soient l'âge, la nationalité et le statut), il suffit de justifier d'une expérience en rapport direct avec le diplôme visé en continu ou en discontinu à temps plein ou à temps partiel.

Vos activités peuvent être professionnelles et/ou extraprofessionnelles : bénévole, élu, volontaire, sportif de haut niveau...

Aucun diplôme n'est exigé pour s'engager en VAE !

La démarche VAE n'est ni une démarche scolaire, ni une reprise d'études.

On peut choisir de ne viser que certains blocs de compétences du diplôme.

Toute personne souhaitant effectuer une VAE peut bénéficier d'un accompagnement pour l'aider à la constitution de son dossier de validation et se préparer à l'entretien avec le jury.

Textes de référence

La VAE est un droit individuel inscrit dans le Code du Travail.

« Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, [...] en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle, [...] , enregistrés dans le répertoire national des certifications professionnelles. »

[Loi n° 2022-1598 du 21 décembre 2022](#) portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi

[Décret n° 2023-1275 du 27 décembre 2023 relatif à la validation des acquis de l'expérience](#)

[Décret n° 2024-332 du 10 avril 2024 relatif au jury et au congé de validation des acquis de l'expérience](#)

Arrêté relatif aux modalités d'accompagnement des personnes engagées dans un parcours de validation de l'expérience et au modèle de dossier permettant au certificateur de se prononcer sur la recevabilité de la demande de validation des acquis de l'expérience ;

Décret définissant les conditions d'éligibilité au compte personnel des formations des actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience mentionnées au 3° de l'article L. 6313-1 du Code du travail.

Si vous souhaitez de plus amples informations sur la VAE et avoir accès à toute la législation, rendez-vous sur

vae.centre-inffo.fr

Vous pouvez également consulter notre

[Foire aux questions](#)

La VAE : étape par étape

Toute personne souhaitant effectuer une VAE bénéficie d'une étude personnalisée afin de mesurer la faisabilité du projet et d'un accompagnement adapté à ses besoins.

Information

L'Institut Diadème répondra à toutes vos questions pour faire le choix de la VAE et de la certification vous correspondant professionnellement.

Le dossier de recevabilité - LIVRET 1

Ce dossier permet de vérifier que vous remplissez les conditions requises pour engager une démarche de VAE. Vous bénéficierez d'une étude personnalisée de votre demande. Elle permettra de construire avec vous le parcours VAE le plus adapté (les étapes, le calendrier prévisionnel, le cas échéant une formation si besoin) pour obtenir la certification ciblée.

Le dossier de validation – LIVRET 2

Le dossier de validation sera le support d'évaluation pour le jury. L'accompagnateur de l'Institut Diadème vous guidera dans l'analyse de votre expérience professionnelle, dans le choix et la description de vos activités professionnelles ou extra professionnelles. Il vous aidera à parler de vos activités, à les décrire et à les formaliser en précisant leurs contextes d'exercice et les ressources mobilisées.

L'entretien avec le jury

Préparé au préalable avec l'accompagnateur de l'Institut Diadème, l'entretien avec un jury permet de compléter et d'explicitier les informations contenues dans le dossier de validation. Ce n'est ni une soutenance, ni un contrôle de connaissances. Il s'agit d'un entretien entre pairs, certains membres du jury exercent dans le même secteur professionnel que le vôtre.

La validation des acquis

Sur la base de l'évaluation du dossier de validation et de l'entretien, le jury statue. Il peut décider soit :

- ☐ d'attribuer le diplôme dans son intégralité : félicitations ! Le rectorat vous délivrera votre diplôme.
- ☐ d'attribuer uniquement certains blocs de compétences constitutifs du diplôme : première étape réussie ! Ces blocs sont acquis à vie , rapprochez-vous de votre accompagnateur pour étudier la suite de votre parcours afin d'obtenir les blocs de compétences qui restent à valider
- ☐ Ou de ne rien attribuer : votre projet ou parcours doit être réexaminé afin d'envisager avec vous soit un autre parcours de VAE soit, le cas échéant, une autre modalité d'accès au diplôme

Le suivi post-jury

Quelle que soit la décision du jury, l'Institut Diadème établira avec vous un bilan de votre parcours et de votre entretien (points forts, points d'amélioration) et définir avec vous, le cas échéant, un nouveau plan d'action en cas de validation partielle ou de refus de validation.

Déroulement de la VAE à l'Institut Diadème

PHASE 1 : Information et orientation lors des Réunions d'Informations Collective (RIC)

- Vous donner une information sur la VAE, ses objectifs, ses modalités de mise en œuvre
- Vous conseiller et orienter, le cas échéant, vers un autre dispositif
- Vous inscrire à la RIC organisée par le certificateur ou au DAVA (pour les candidats du CAP AEPE)

PHASE 2 : Aide à la constitution du livret 1 : Atelier demande de recevabilité VAE

- Vous aider à la rédaction et dépôt du livret 1 auprès des services du certificateur
- Co-construire avec le candidat son parcours d'accès à la certification selon un calendrier prévisionnel de réalisation, en prévoyant, le cas échéant, une formation pour optimiser l'accès à la certification professionnelle

PHASE 3 : Une fois la recevabilité obtenue, accompagnement à la constitution du dossier de validation (description / présentation de l'expérience) – livret 2

Élaboration du dossier de validation (dossier de preuves)

- S'approprier l'architecture, le contenu du dossier de validation Inventorier et sélectionner les expériences au regard du référentiel de la certification ciblée
- Aider le candidat à parler et à décrire ses activités
- Aider le candidat à formaliser ses activités, au besoin dans le cadre d'ateliers d'écriture afin de valoriser les compétences mises en œuvre

Préparation à l'entretien avec le jury

- Identifier les attendus du jury
- Identifier les finalités de l'entretien
- Faciliter l'expression sur son expérience, son parcours
- Définir la posture adéquate pour le candidat

Les actions de formation et/ou l'immersion en milieu professionnel (en parallèle à l'accompagnement à la constitution du dossier de validation)

- Développer des compétences et des connaissances nouvelles par la voie de la formation et/ou en milieu professionnel si nécessaire

PHASE 4 : Dépôt du livret 2 auprès des services du certificateur avec l'aide de notre équipe

PHASE 5 : Évaluation des acquis via l'oral du jury (certificateur)

Évaluation des acquis

- Étudier le dossier de validation pour y identifier les compétences
- Vérifier que les compétences repérées correspondent aux exigences du diplôme
- Obtenir via l'entretien des informations complémentaires afin de permettre au jury de statuer en explicitant la décision en termes de validation

PHASE 6 : Résultats

PHASE 7 : Parcours post jury VAE en cas de validation partielle ou de non-validation

Le ministère ou l'établissement / Organisme certificateur

Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action en cas de validation partielle ou de non validation

- Analyser les résultats et les préconisations du jury/ l'étude personnalisée
- Définir le plan d'action pour l'obtention des unités non validées (contenu du parcours, échéancier, ...)

LES ACCOMPAGNEMENTS VAE LES PLUS DEMANDES A L'INSTITUT DIADEME :

CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance

TP Intervenant Educatif Petite Enfance



Diplôme d'Etat Auxiliaire de Puériculture

Diplôme d'Etat Aide-Soignante



Diplôme d'Etat Educatrice Jeunes Enfants



Diplôme d'Etat Accompagnant Educatif et Social

Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé



Diplôme d'Etat Moniteur Educateur

Diplôme d'Etat Assistant de Service Social



SE FORMER EN SITUATION DE HANDICAP

Nos formations étant accessibles aux Personnes en Situation de Handicap, nous mettons à disposition notre charte d'engagement : **Développer l'accessibilité de mon offre de formation** signée avec l'AGEFIPH le 28/05/2024.

Aussi, afin d'organiser votre venue dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la prestation de formation peuvent être adaptés à vos besoins spécifiques, vous pouvez nous contacter :

T. : 01 82 83 35 20

@ : referent_handicap@institutdiademe.com

STATISTIQUES

3 410 professionnels formés ou accompagnés (chiffres 2025)

Formations IPERIA/UDD dans le cadre du plan de développement de compétences :

Taux de réussite : 100% • Taux de satisfaction : 95% de satisfaits et très satisfaits • Taux d'insertion globale dans l'emploi : 100% • Taux d'insertion dans le métier visé : 100%

Accompagnement VAE (100% des candidats accompagnés ayant déposé leur livret 2 ont été présentés à l'examen) :

Taux présentation à l'examen : 100% • Taux de réussite : 95% • Taux de satisfaction : 99% de satisfaits et très satisfaits • Taux d'insertion globale dans l'emploi : 100% • Taux d'insertion dans le métier visé : 100%

En cas de besoin : reclamation@institutdiademe.com

Contacts

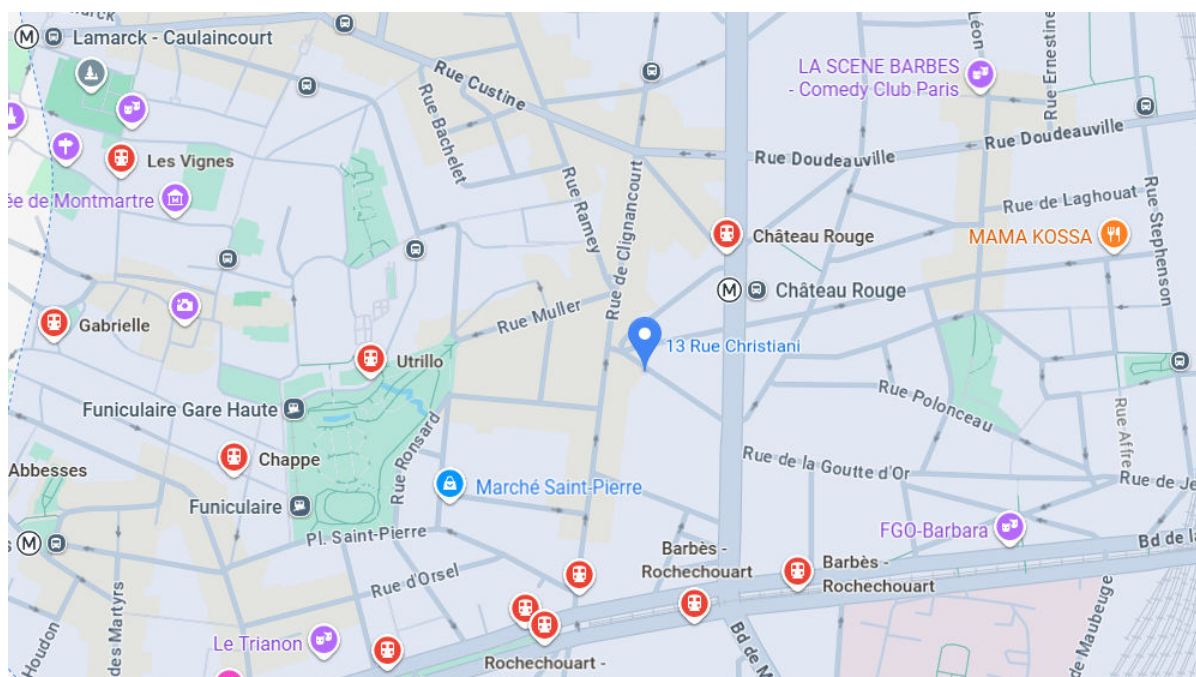
Marie-Louise SAGNA – 01 82 83 35 20
marie-louise.sagna@institutdiademe.com

Caroline TITEHON – 01 82 83 35 20
caroline.titehon@institutdiademe.com

Siège administratif : 13 Rue Christiani 75018 PARIS
01 82 83 35 20 - 09 86 15 84 11

contact@institutdiademe.com
www.institutdiademe.com

PLAN D'ACCES : INSTITUT DIADEME (Locaux administratifs) - 13 Rue Christiani – 75018 PARIS



Méto

Château Rouge (ligne 4) — à environ 200 m
 Barbès – Rochechouart (lignes 2 et 4) — à environ 400 m
 Marcadet – Poissonniers (lignes 4 et 12) — à environ 450 m

Bus

Custine – Ramey — lignes 40 et 80
 Barbès – Rochechouart — lignes 31, 54, 56
 Poissonniers – Marcadet — ligne 302
 Myrha – Poissonniers — ligne 60

Accès routiers

Le stationnement rue est payant : en zone centrale, tarif d'1 h = environ 4 € pour stationnement de rue.

Parkings recommandés

Parking Barbès-Rochechouart – 104 boulevard de la Chapelle, 75018 Paris. Accès 24h/24, hauteur max : 1,90 m.

Restaurants (≤ ~10 min à pied)

Crème Restaurant (Cuisine française) 18 Rue Eugène Sue 75018 PARIS 01 42 55 61 64
Sacrée Fleur Montmartre (Cuisine française) 50 Rue de Clignancourt 75018 PARIS 01 42 51 66 18
L'Almanach Montmartre (Cuisine française) 35 Rue Ramey 75018 PARIS 01 53 41 13 45
Les copains d'abord (Brasserie) 35 Rue Véron 75018 PARIS 07 66 35 40 26
Chez Marie 22 Rue Lepic 75018 PARIS 01 42 59 25 47
Chez Marguerite (Bouillon Parisien) 82 Blvd Marguerite de Rochechouart 75018 PARIS 09 74 64 09 47
CURB STREET FOOD 36 Rue de Clignancourt 75018 PARIS 09 83 64 81 80
Bistro L'Olivier (Brasserie) 88 Rue Ordener 75018 PARIS 01 46 06 46 14
L'Atelier Ramey (Brasserie) 23 Rue Ramey 75018 PARIS 01 42 51 04 78
Algarvinha (Cuisine portugaise) 18 Rue Ramey 75018 PARIS 09 52 46 84 57

Hébergements à proximité (2★ et 3★)

Hôtel Montmartre 16 rue Ramey 75018 PARIS 01 44 92 30 72
Hôtel Monsieur Aristide 3 Rue Aristide Bruant 75018 PARIS 01 42 64 33 33

Maison La Bohème Montmartre 1 Rue Saint-Rustique 75018 PARIS 01 46 06 51 69
Hôtel Des Arts Paris Montmartre 5 Rue Tholozé 75018 PARIS 01 46 06 30 52